

# Une prévoyance et une solidarité pour tous

**H**ors IEG, la loi permet aux entreprises et aux Comités sociaux et économiques de verser des participations afin d'aider les salariés à payer des services à la personne. Elles prennent souvent la forme de CESU (Chèque emploi service universel).

## OÙ EN EST L'AIDE ACTUELLEMENT ?

Dans les IEG, l'employeur et la CCAS ont cette prérogative. À ce titre, la CCAS propose de nombreuses aides aux familles, pour les étudiants, les personnes en situation de handicap et les seniors. Cependant, elles sont très peu attribuées par méconnaissance et en raison des plafonds de conditions de ressources. Les bénéficiaires sont mal informés, perdus et souvent exclus. Pour exemple, **seulement 6,5 %** des pensionnés ont bénéficié d'une aide en 2020 pour le ménage, les petits travaux, le jardinage, le portage de repas ou la téléassistance. Cela représente 11 152 pensionnés sur 171 447, c'est

bien trop peu face à leurs besoins réels. Enfin, c'est **moins de 10 % de l'ensemble des bénéficiaires** qui profitent des aides en cas d'accident de la vie ou à l'année.

## UNE SIMPLIFICATION DES AIDES

Pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, il est urgent de supprimer les plafonds de ressources pour rétablir l'universalité des aides. Elles doivent être accessibles à tous grâce à une meilleure information et une simplification notamment pour :

- L'attribution de CESU (aide à domicile, jardinage, ménage, petits travaux, garde d'enfant)
- Les prêts à 0 % (études, permis...)
- L'accès au premier logement
- Une aide au permis de conduire de 400 €
- Les cours de soutien scolaire
- La participation aux frais des voyages scolaires et d'études
- La participation pour les activités périscolaire et les centres aérés

C'EST VOUS QUI LE DITES !



**Jean-Guy,**  
80 ans, retraité des IEG

“ Je suis découragé et déçu par ma mutuelle ”

Je ne demande pas grand-chose. Moi, ce qui m'intéresse, c'est la mutuelle des pensionnés pour m'aider quand je suis malade et pour anticiper mes besoins. C'est sûr, mes cotisations sont peu élevées mais lorsque j'ai besoin de ma mutuelle pour des gros soucis de santé, je n'arrive pas à la joindre. Le service est très décevant et le système incompréhensible. J'ai déjà attendu près d'une heure au téléphone pour qu'on m'annonce que mon dossier était perdu. On



m'a promis de me rappeler mais on ne l'a jamais fait ! Mes amis retraités des IEG ont les mêmes difficultés et peinent à obtenir la mise en œuvre des prestations. Un jour, de retour de

l'hôpital, c'est ma famille qui a dû payer mes aides à domicile et mes équipements. Pourtant, j'y avais droit avec la CSMR<sup>1</sup> et les options choisies mais hélas, je n'ai jamais pu activer le service quand j'en avais besoin. Je me dis qu'il vaut mieux payer plus cher une mutuelle plutôt que de n'avoir aucun service !

1. CSMR : Couverture supplémentaire maladie des retraités

## QU'ON SE LE DISE !

Afin que les pensionnés puissent choisir la complémentaire santé de leur choix, l'Alliance CFE UNSA Énergies propose un chèque-santé individuel de 300 € par an, sans condition de ressources, pour financer une partie de la cotisation annuelle.